



Ballon d'eau chaude qui ne fonctionne pas et pas de facture

Par Nessa654

Bonjour ,

Je souhaiterais avoir des conseils (je n'y connais rien en justice)

J'ai fais installer une ballon d'eau chaude thermodynamique en juin 2023.

Tous les hivers nous avons le même problème, a -4c° extérieur nous n'avons aucune eau chaude qui coule du robinet.

L'entreprise installateur a été informé plusieurs fois par téléphone;elle s'est déplacée pour mettre de l'antigel l'année dernière puis ,il y a 3 jours le plombier de cette entreprise a essayé (sans trop chercher la panne ,il n'a même pas pris la peine d'appeler le constructeur)et me dit que ça vient peut-être d'un problème d'entretien.

Il m'a bien fait comprendre que c'était notre faute de ne pas avoir de contrat d'entretien chez eux HORS je lui ai dit que nous n'avions jamais eu de demande de contrat d'entretien ni la facture final de fin de chantier !

L'entreprise nous a facturé 176? ,de déplacement et main d'oeuvre (qui est hors de prix).J'ai bien stipulé au plombier que c'était du vol manifeste étant donné que c'était la faute de l'entreprise,qui n'avait pas fait son travail correctement ,en ne nous informant pas qu'il fallait un entretien.

Bien évidemment nous attendons la facture également

Le chauffe eau est encore garantie jusqu' à juin 2025.

Nous leurs avons réclamé par mail et téléphone la facture ainsi que le devis pour l'entretien.

A chaque fois qu'on appelle,oui oui on vous recontactera...sans compter que l'entreprise m'a bloqué du réseau social F... Car je leurs faisait de la mauvaise pub.

Bref nous sommes pris pour des

Comment les obliger a nous fournir les factures et la réparation ?

Faut-il saisir la justice ?

Je vous remercie

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous n'aviez pas payé le solde de l'installation ? Sinon il est anormal de ne pas avoir la facture finale qui marque la date de début de la garantie.

Vous pouvez réclamer la facture et la remise en état, ceci sur la base de la garantie légale de conformité de 2 ans.

Demandez par courrier RAR à l'installateur.

Ensuite vous déclarez un sinistre auprès de son assurance.

Signalez aussi à la DGCCRF :

[url=https://signal.conso.gouv.fr/]https://signal.conso.gouv.fr/[/url]

Par Nessa654

Bonjour

Merci pour votre retour.

Nous avons payés toutes nos factures intégralement.

Cordialement